



## Compte-rendu de la réunion du mardi 9 mai 2023

### Conseil des Sages

#### Présents

Mesdames : Marie-Paule Bardy, Fabienne Dedieu, Sylvie Ouzin, Jacqueline Porte, Fabienne Wauquier  
Messieurs : Christian Bordron, Bernard Harzelec, Jean-Denis Keller, Jean-Yves Lebouc, Daniel Gaborieau, Patrick Hébert, Yannick Ménard, Alain Merlaud, Frédéric Pache, Éric Ravin.

**Excusés** : Claire Cadot-Guyader, Jean-Louis Ulm, Didier Bruneau, Jean-Marc Gaigeard, Maryvonne Courcault.

#### Municipalité

Yves Colliot excusé  
Madame Gallard, MJA

#### Tableau des présences :

2023	12/7	6/9	4/10	8/11	6/12	10/01	07/02	08/03	04/04	09/05
Présents	15	16	16	14	13	16	18	16	16	15
Excusés	5	4	4	6	7	4	2	4	4	5

La réunion plénière est ouverte à 14H 15 par la Présidente Sylvie Ouzin. Rappel est fait sur la durée de la réunion qui ne doit pas excéder 2 heures, maîtrisant ainsi le temps de parole de chacun.

### 1- Actualités de la MJA

Madame Gallard dresse le bilan des activités du mois d'avril. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la MJA : <https://www.beaucouze.fr/ville-pratique/solidarite/seniors>

À une question de Bernard Harzelec, il est précisé que les chantiers de peinture des transformateurs reprendront fin août 2023.

### 2 - Commission « habitat senior » par Éric Ravin

Le 26 avril dernier, Sylvie OUZIN, Marie-Paule BARDY, Jean-Marc GAIGEARD et Eric RAVIN sont allés visiter la résidence Service seniors « OHACTIV » aux Ponts-de-Cé.

Visite très intéressante d'une structure qui correspond à 100% aux propositions que nous avons retenues dans notre rapport remis à la municipalité (2019).

En effet, cette résidence conçue dans le respect des normes actuelles, propose 87 logements meublés en locatifs du T1 au T3. Ces appartements sont évolutifs et adaptés pour préserver la qualité de vie et l'autonomie. Les tarifs proposés pour des personnes seules ou en couple, sont très raisonnables par rapport aux structures visitées antérieurement.

Tout en sachant pertinemment que ce type de résidence ne sera pas retenu pour Beaucouzé (fonds privés), nous attendons la réunion proposée par Monsieur le maire et madame Peggy MASSOL (Cf. visioconférence SPIE Batignolles) qui devraient nous présenter les options envisagées par la municipalité (notamment avec certains bailleurs sociaux : SOCLOVA et/ou autre).

Jean-Yves Lebouc s'interroge sur les conditions d'attribution des logements sur le futur programme de Beaucouzé au regard, notamment des revenus modestes de certains Beaucouzéens ainsi que sur la

pertinence des équipements proposés.

Sur le tarif de 1100 € appliqué aux Ponts-de-Cé, plusieurs exemples décrits par des membres présents prouvent qu'il est possible de trouver des prix inférieurs.

Éric Ravin précise que le CDS sera attentif à la répartition du nombre de logements en locatif pour les logements sociaux et/ou à l'achat pour les propriétaires actuels, et ce, afin de ne pas négliger la mixité sociale dans une juste proportion.

### **3 – Commission sécurité mobilités - Jean-Denis Keller**

#### POINT D'AVANCEMENT SUR LES DÉFIBRILLATEURS

La commission MOBILITÉS SÉCURITÉ s'est réunie 2 fois sur le thème des défibrillateurs le 14 mars et 11 avril

Avant de vous informer sur les dernières décisions prises par la CMS, je voudrais faire une toute petite rétrospective pour vous informer du chemin suivi par notre commission.

CDS du 8 mars 2023

2 propositions ont été faites :

1-) La formation dispensée par les pompiers.  
Formation lourde de 8 h.

2- ) Utiliser le forum des associations pour organiser un stand de démonstration sur l'utilisation des défibrillateurs.

Ces 2 propositions n'ont pas été retenues par la CMS. Les raisons sont :

- La non-gratuité pour la 1<sup>re</sup>
- le forum des associations n'est pas le lieu le plus propice pour ce type d'action.

CDS du 4 février

La CMS a proposé d'organiser une formation sur l'utilisation des défibrillateurs basée sur des ateliers pour 10 à 20 personnes.

Le CDS a fait remarquer que l'organisation d'une telle formation présente une inconnue, le nombre de personnes pouvant être intéressées.

Cette remarque a été retenue par la CMS pour poursuivre sa réflexion sur les défibrillateurs et elle est devenue le fil rouge.

Pour la suite

- Les recherches sur la situation des défibrillateurs ont été poursuivies par Jacqueline et couronnées de succès.
- Nous avons aussi approfondi nos connaissances sur le contexte dans lequel est utilisé le défibrillateur.

L'élément retenu est le lien étroit entre le massage cardiaque et le défibrillateur.

- Entretien avec Marc Pierrot

C'est à partir de toute cette réflexion que nous avons élaboré notre projet.

PROJET basé au départ sur 2 articles à publier sur le Couzé.

- ◇ le 1<sup>er</sup> sur la situation des défibrillateurs

◇ le 2<sup>e</sup>, un outil pour recenser le nombre de personnes intéressées par une information/sensibilisation sur le massage cardiaque et les défibrillateurs

## METTRE À JOUR LE SITE DE LA MUNICIPALITÉ " CITYALL "

L'idée a fait immédiatement son chemin et a été développée. Une fois finalisée, elle a été proposée à la municipalité et en particulier à Yves Colliot que nous avons rencontré.

Le site de la municipalité " CityAll " comprend des rubriques « urgences, météo, santé etc... » Notre projet consiste à créer une " sous-rubrique défibrillateurs " au sein de la rubrique santé. En complément nous avons également proposé le contenu de cette sous-rubrique. **(Voir annexe).**

2<sup>ème</sup> étape :

Publier un article qui permettra de recenser le nombre de participants à une information/sensibilisation sur les thèmes du massage cardiaque et utilisation du défibrillateur répondre à la remarque faite lors du CDS du 4 février 2023. Voir écran et explications sur l'adresse mail à créer.

## RAPPORT D'ÉTAPE N°2

2 déplacements sont envisagés dans les prochaines semaines afin de mettre en œuvre la grille de lecture élaborée.

Le rapport n° 1 est remis à la Présidente.

### **4 - Chemins pédestres et de randonnées – Éric Ravin**

Le marquage du circuit de 10 km va débuter les 24 et 25 mai prochains.

Le CDS teindra un stand lors de la manifestation communal « Tous en selle et en baskets » du 13 mai et proposera des découvertes des sentiers déjà balisés.

La Présidente informe l'assemblée qu'elle est en contact avec le Crédit Agricole dans la cadre d'un projet de mécénat.

### **5 – Environnement et déchets – Patrick Hébert**

Le projet de broyage des déchets verts dans les quartiers est toujours au point mort faute d'un feu vert de la municipalité sur l'utilisation du matériel communal. En effet, malgré les multiples initiatives locales dans ce domaine, Beaucouzé reste à la traîne.

### **6 - Aménagement du Centre bourg – Alain Merlaud**

Voir rapport en annexe de ce compte rendu.

Alain Merlaud souhaite que la prochaine rencontre avec le Maire se fasse conjointement avec la commission Habitat Senior, projet inclus dans le « Cœur de Ville ».

### **7 – Sécurité routière pour les Seniors**

La session 2023 est programmée pour le 19 juin après-midi. L'opticien de Beaucouzé n'a pas encore formulé de projet d'intervention.

La publicité de l'événement est assurée par le CCAS qui publiera un article dans le prochain Couzé et sur le panneau d'information de la Ville.

Les membres du Conseil sont invités à s'inscrire massivement.

## 8 - Organisation de la journée inter-conseil des sages.

Cette rencontre avec les CDS d'autres communes est programmée pour le 17 octobre. Des devis sont en cours concernant la restauration des participants.

## 9 - Apéritif citoyen

Date : à déterminer, en novembre 2023

Choix de son thème : L'eau, dans toutes ses dimensions

Intervenants pressentis : Service des eaux ALM, ADEME

Patrick Hébert propose l'intervention d'un Officier des Sapeurs-Pompiers sur le thème de l'eau nécessaire à l'extinction des incendies et les inondations.

## 10 - Calendrier des prochains rendez-vous 2023

- 13/05/2023 : Tous en selle et en baskets
- 31/05/2023 : Clôture remise dossiers budget participatif
- 06/06/2023 : Réunion à 9h30 suivie d'un repas à « la Changerie »
- 10/06/2023 : Fête de la musique
- 19/06/2023 : Dernière session sécurité routière
- 02/09/2023 : Forums des Associations
- XX/11/2023 : Apéritif Citoyen.
- 04/07/2023 : réunion mensuelle
- 05/09/2023 : réunion mensuelle
- 10/10/2023 : réunion mensuelle
- 17/10/2023 : réunion inter CDS
- 07/11/2023 : réunion mensuelle
- 05/12/2023 : réunion mensuelle

**En conclusion de la réunion, la Présidente rappelle que les débats du CDS restent confidentiels et que les prises de position publiques n'engagent que leurs auteurs et en aucune façon le CDS. Elle précise également qu'elle souhaite être informée en amont des rencontres programmées avec Monsieur le Maire, les élus de la communes et le Directeur des Services.**

Compte-rendu rédigé par le secrétaire remplaçant  
Patrick Hébert le 10 mai 2023

Approuvé par la Présidente  
Sylvie Ouzin  
Le 11 mai 20203



# PÔLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS, URBANISME ET HABITAT

## 1 - Le SCOT Loire Angers (Schéma de Cohérence Territorial) :

Le SCOT à l'échelle du Pôle Métropolitain comporte : la communauté urbaine Angers Loire Métropole (ALM), la communauté de communes du Loir (Seiches), La communauté de communes Loire-Aubance (Brissac), la commune nouvelle Loire Authion (Saint Mathurin).

Le SCOT approuvé le 9 décembre 2016, comprend les documents suivants :

- Le rapport de présentation : évaluation environnementale, diagnostic, état initial de l'environnement
- Le PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Le DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs, seule pièce opposable du SCOT

### PADD, rubrique habitat :

Angers Loire Métropole s'est ainsi engagée au travers de son Plan local d'urbanisme intercommunal, intégrant sa politique de l'habitat, à accroître sa production avec un effort particulier du pôle centre et des polarités.

Les objectifs fixés ci-dessus peuvent se traduire par l'hypothèse moyenne suivante :

Production neuve	Objectifs Scot en %	Objectifs Scot production annuelle
Pôle centre	66%	1510 à 1730 logements
Polarités	24%	540 à 630 logements
Communes	10%	225 à 260 logements
Total territoire du Scot	100%	2275 à 2620 logements

### DOO, rubrique habitat

La production neuve favorise le développement multipolaire du territoire par un renforcement du pôle centre et des polarités (rythme accéléré) et une maîtrise du développement dans les communes ou communes déléguées qui gardent cependant un potentiel de développement

Territoire	Objectifs annuels
Communauté urbaine Angers Loire Métropole (30 communes)	2000 à 2250 logements
Communauté de communes Loire-Aubance (13 communes)	120 à 145 logements
Communauté de communes du Loir (10 communes)	80 à 95 logements
Commune nouvelle Loire-Authion (7 communes déléguées)	115 à 130 logements

### Prescriptions du DOO :

Au sein de chaque territoire, la proportion de l'offre nouvelle de logements respectera à terme les équilibres suivants :

- 75 % sur le pôle centre et 17% sur les polarités d'Angers Loire Métropole
- 60 % sur les polarités de la Communauté de communes Loire-Aubance
- 45 % sur la polarité de la Communauté de communes du Loir
- 80 % sur la polarité de la Commune nouvelle Loire Authion

Les extensions urbaines et les opérations de renouvellement à caractère purement résidentiel ou avec une mixité de fonctions devront viser une densité accrue, afin d'atteindre les objectifs suivants :

Nombre de logements / ha	Production totale logements / ha	En secteurs stratégiques identifiés
Pôle Centre	Entre 30 et 40	Entre 40 et 60
Polarités	Au moins 20	Au moins 20
Communes	Au moins 15	Au moins 15

NB : pour Beaucouzé : 30 logements/ha et 40 logements/ha en secteurs stratégiques (dont 40% au moins de logements collectifs et intermédiaires).

## **DOO, réduction de la consommation des terres agricoles :**

Le territoire doit conforter son attractivité en intensifiant son développement tout en luttant contre la régression des surfaces agricoles et naturelles. Le projet vise une réduction de plus de 20% de consommation foncière à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers par rapport aux dix dernières années.

A l'échelle du SCoT Loire Angers, 1 329 hectares de terres agricoles et naturelles ont été consommées entre 2005 et 2015 représentant une consommation moyenne annuelle de 133 hectares. Sur la période 2015-2027, le territoire consommera en moyenne 105ha/an.

## **DOO, Prescription concernant la consommation des terres agricoles :**

### Prévision 2015-2027

Angers Loire Métropole	CC du Loir	Commune Loire-Authion	CC Loire Aubance
790 ha soit 66 ha/an	145 ha soit 12 ha/an	127 ha soit 11 ha/an	182 ha soit 15 ha/an

## **Révision du SCOT :**

Conclusion générale de la séance du comité syndical du 28 novembre 2022 : Les différentes analyses...conduisent à confirmer la révision du SCOT Loire Angers lancée en 2018 par l'élaboration d'un SCOT unique à l'échelle du Pôle Métropolitain Loire Angers.

NB : Ce SCOT unique rajoutera donc la communauté de communes Loire-Layon (St-Georges/Chalonnnes) qui dispose actuellement d'un SCOT spécifique.

## **2- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole (ALM)**

Le Plui approuvé en septembre 2021 comporte les documents suivants :

Le rapport de présentation

Le PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Les OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation

Le POA : Programme d'Orientations et d'Actions

Le Règlement

Les Annexes

L'habitat est traité dans les documents suivants : OAP centralités, OAP déplacement habitat, OAP locales, POA déplacement habitat

POA : construction de 2100 logements par an avec la répartition suivante :

Pôle centre : 70% ; Polarités : 21% et autres communes : 9%

## **3- BEAUCOUZE**

### **OAP Thématique Déplacement-habitat :**

Projets et opérations à échéance 2027

Nom	Nombre de logements 2018-2027	Logements estimés post Plui
Echats III	202	100
Hauts du Couzé	124	260
Centre-ville/Picoterie	64	100-150
Champs de vignes/Bourg de Paille		

### **OAP locale, centre-ville de Beaucouzé**

Programmation : Ce secteur a vocation à accueillir une programmation à dominante principale d'habitat : 200 à 250 logements pourront être réalisés sur le long terme.

D'ici 2027, une première phase d'environ 100 logements sera réalisée à dominante collectifs et intermédiaires.

La programmation privilégiera une diversité de l'offre de logement compatible avec l'OAP habitat

En cohérence avec le contexte local du secteur, elle devra respecter :

35% en locatif social

65% en marché libre

### **OAP locale, les hauts du Couzé :**

Programmation : La vocation du site sera résidentielle : 570 logements seront réalisés à terme sur la totalité du périmètre opérationnel de la ZAC afin de respecter au moins une densité de 30 logements/ha.

La présente OAP couvre la première phase de 310 logements à réaliser d'ici 2027, y compris le lieu-dit « La ferme du grand pin », sur lequel le potentiel est évalué à environ 25 logements. La deuxième phase sera ouverte à l'urbanisation après 2027 et concernera 260 logements

La programmation privilégiera une diversité de l'offre de logement compatible avec l'OAP habitat

35% de locatif social (PLUS/PLAI)

15% d'accession aidée

50% de marché libre

### **Règlement graphique, plan des hauteurs**

Centre-ville, Echats 3 (pour partie) et Hauts du Couzé (pour partie) : hauteur de façade 12m et hauteur totale 16m

Autres secteurs : hauteur de façade 8m et hauteur totale 12m

Alain Merlaud

CDS de Beaucouzé

09 mai 2023

## **Les Défibrillateurs**

*Pourquoi sont-ils nécessaires ?*

- Un défibrillateur est-il nécessaire pour sauver une victime d'arrêt cardiaque ?

-----  
Qui peut l'utiliser ?

Par décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des DAE (défibrillateur automatique externe) par des personnes non-médecins, toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE (défibrillateur automatique externe), quel que soit son âge.

Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie. Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie » formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie.

Faut-il se former à l'utilisation d'un défibrillateur ?

Peu de gens sont formés à l'utilisation. Même s'il s'agit, pour certains, de matériels faciles à utiliser avec l'aide des consignes écrites et orales de l'appareil, une formation permettrait d'identifier un arrêt cardiaque et de limiter les hésitations. De la même façon, les défauts de prise en charge des victimes (dans 49% des cas) ou par exemple de pose des électrodes (dans 18% des cas) seraient significativement réduits grâce à des formations régulières.